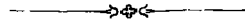


MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900  
À PARIS



CONCOURS INTERNATIONAUX  
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS



# RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



TOME I



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE



M C M I

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900  
À PARIS



CONCOURS INTERNATIONAUX  
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS



# RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



TOME II



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE



M CMII

**CONCOURS INTERNATIONAUX  
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS**

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

---

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900  
À PARIS

---

CONCOURS INTERNATIONAUX  
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS

---

RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



PARIS  
IMPRIMERIE NATIONALE

---

M CMI

**Commissaire général de l'Exposition de 1900.**

**M. ALFRED PICARD.**

---

**SERVICE DES SPORTS**

RATTACHÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

**M. L. DELAUNAY-BELLEVILLE**

**Directeur général de l'Exploitation.  
Vice-Président du Comité des Directeurs.**

---

**Délégué général aux Concours d'exercices physiques et de sports.**

**M. DANIEL MÉRILLON.**

---

**Délégué du Commissaire général.**

**M. ERNEST CARNOT.**

---

**Délégués spéciaux.**

**M. GIRAUD-JORDAN. — M. MAURICE CABASSE.**

---

**Délégués adjoints**

**M. DESCUBES. — M. DUBONNET. — M. GONDINET  
M. MAX VINCENT. — M. SANSBOEUF.**

## II. — CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE.

---

### Comité d'organisation.

*Président* : M. LACHAUD, député, président de *la Gaillarde*, de Brive.

*Secrétaire rapporteur* : M. WACHMAR (Cyrille), membre du Comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

*Membres* : MM. le commandant CHANDEZON, commandant l'École militaire de Joinville-le-Pont; LALY, vice-président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; Jules BLIN, président de l'*Alsacienne-Lorraine*, d'Elbeuf; CRINON, professeur de gymnastique; STREHLY, professeur de l'Université.

*Emplacement du concours* : L'enceinte de la piste vélocipédique de 500 mètres qui doit être construite à Vincennes.

*Date et durée du concours* : Deux journées, les 29 et 30 juillet 1900.

*Prix* : Montant total des prix, 30,000 francs.

### PROGRAMME ET RÈGLEMENT.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER. Le concours du Championnat international de gymnastique est ouvert aux gymnastes du monde entier, à l'exception des professionnels qui font ou qui ont fait publiquement leurs exercices dans un cirque ou un théâtre.

ART . 2. Le concours du Championnat international de gymnastique aura lieu les 29 et 30 juillet 1900.

ART . 3. Les épreuves éliminatoires indiquées à l'article 32 seront terminées autant que possible le premier jour du concours avant midi.

ART . 4. Ne pourront prendre part au concours du Championnat international :

a. Ni les gymnastes n'ayant pas répondu au questionnaire dû Comité d'organisation, dans les délais fixés;

b. Ni les gymnastes ayant protesté publiquement, depuis moins de deux ans, contre les décisions d'un jury, ou convaincus de manœuvres frauduleuses dans un concours;

c. Ni les gymnastes n'ayant pas 18 ans accomplis.

ART . 5. Le concours commencera rigoureusement à 6 heures précises du matin.

L'heure d'arrivée sur le terrain du concours sera constatée de 5 heures et demie à 6 heures du matin, par la remise, au Secrétariat du Jury, d'une fiche numérotée donnant les nom et prénoms, l'âge, la qualité, la nationalité et le domicile du gymnaste. Cette fiche sera envoyée à chaque concurrent par le Comité d'organisation, dès qu'il aura reçu leur adhésion. (Voir art. 34 du présent règlement.) Un récépissé constatant son identité et l'heure d'arrivée sera remis au gymnaste en échange de cette fiche.

Il sera déduit deux points par cinq minutes de retard. (Voir art. 31.)

Tout gymnaste inscrit, arrivant une demi-heure après l'heure fixée pour le commencement du concours du Championnat, soit à 6 heures et demie, sera exclu du concours, sauf le cas de force majeure dûment constaté et soumis à l'appréciation du bureau du Jury.

ART. 6. Les gymnastes devront tenir compte des instructions et observations qui leur seront données par le bureau du Jury pour assurer la bonne marche du concours, sous peine, après un rappel à l'ordre, de se voir disqualifier.

Tout gymnaste non présent aux agrès à l'appel de son nom pourra non seulement se voir diminuer des points, il ne sera même plus autorisé à exécuter son exercice si son groupe a quitté l'appareil.

ART . 7. Les exercices imposés seront démontrés à 6 heures précises du matin avant l'ouverture du concours.

Toute répétition et tout travail gymnastique seront formellement interdits sur le terrain pendant toute la durée du concours.

ART . 8. Le gymnaste qui lâchera complètement un appareil ne pourra plus recommencer l'exercice; toutefois cette disposition ne sera pas applicable au gymnaste qui prévendra les jurés qu'il a dans la combinaison facultative un ou deux passages au commencement de sa série. Au cas où un gymnaste lâcherait l'appareil, par suite d'accident ou de mauvais état de cet appareil, l'intéressé ne pourrait s'adresser qu'au bureau du Jury, qui, d'accord avec les jurés chargés de juger à cet appareil, trancherait la question. — Pour le saut, il ne pourra recommencer après avoir marqué l'appel ou piqué la perche.

ART . 9. Le gymnaste sera autorisé à préparer le terrain et à rendre l'appareil accessible.

ART . 10. Le gymnaste blessé et reconnu incapable par le médecin de service de continuer le concours, après avoir subi favorablement l'épreuve éliminatoire, sera classé sur la moyenne des notes obtenues avant l'accident, mais il lui sera déduit, pour les exercices non exécutés, un sixième des points si l'accident est arrivé entre le 5<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> exercice, et un huitième des points seulement après le 8<sup>e</sup> exercice.

ART . 11. Les gymnastes seront tenus d'observer la plus grande correction pendant toute la durée du concours, vis-à-vis du Jury, du Comité organisateur et de leurs concurrents.

## CHAPITRE II.

### DES PRIX ET RÉCOMPENSES.

ART . 12. Une somme approximative de 20,000 francs (sous forme d'objets d'art, de médailles, etc., achetés à l'Exposition) sera distribuée aux vainqueurs.

ART . 13. Tout gymnaste aura droit :

A un prix couronné, un diplôme et une couronne de laurier, s'il obtient le minimum de 85 p. 100 des points;

A un prix simple, un diplôme et une couronne de chêne, s'il obtient le minimum de 65 p. 100 des points;

A un diplôme, s'il a participé à l'épreuve éliminatoire.

Le vainqueur aura le titre de champion du monde de 1900.

ART . 14. Les épreuves seront rigoureusement les mêmes pour tous.

ART . 15. Les prix seront classés par le Comité d'organisation par ordre de valeur.

ART . 16. La proclamation et la distribution solennelle des récompenses, ainsi que la publication officielle du palmarès, auront lieu le lundi après la fin du concours.

ART . 17. Des prix spéciaux accompagnés de diplômes seront décernés aux dix premiers de chacune des épreuves.

ART . 18. La non-admissibilité à l'épreuve éliminatoire n'empêchera pas le classement pour des prix spéciaux.

## CHAPITRE III.

### DU JURY.

ART . 19. Le Jury se composera pour deux tiers de jurés français et pour un tiers de jurés étrangers.

Ces derniers seront désignés, en tenant compte notamment du nombre des gymnastes de chaque nationalité étrangère prenant part au concours international.

Trois jurés seront désignés par épreuve, dont deux Français et un étranger, soit, pour seize épreuves, quarante-huit jurés, plus six jurés français suppléants, in président français, trois vice-présidents, dont un Français et deux étrangers, un secrétaire général et trois secrétaires français.

ART . 20. Les jurés seront nommés par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, sur la proposition du Directeur général de l'Exploitation, après avis du Comité d'organisation.

Le Jury se compose : 1° de gymnastes, de professeurs de gymnastique majeurs et ayant pratiqué notoirement la gymnastique; 2° d'officiers et sous-officiers de l'année dûment autorisés par le Ministre de la guerre.

ART . 21. Le bureau du Jury sera nommé par le Comité spécial de gymnastique sur la proposition du Comité d'organisation.

II se composera : du président, des trois vice-présidents et du secrétaire général.

La liste des jurés sera publiée un mois avant le concours.

ART . 22. En aucun cas, le Jury ne pourra prendre des mesures contraires au présent règlement.

ART . 23. Le Comité d'organisation s'assurera de l'adhésion des membres du Jury deux mois avant le concours.

ART . 24. Tout membre du Jury ne se rendant pas à l'heure indiquée aux postes qui lui auront été désignés sera remplacé d'office par les soins du président du Jury.

ART . 25. La première réunion du jury aura lieu la veille du concours. Deux membres du Comité d'organisation désignés par ce Comité assisteront de droit à toutes les réunions du Jury.

ART . 26. Le gymnaste prenant part au concours du Championnat international s'engagera par le fait même de son adhésion à accepter les décisions du Jury.

ART . 27. Les membres du Jury seront remboursés de leurs frais de voyage en 2<sup>e</sup> classe sur les chemins de fer français. Un hôtel sera mis à leur disposition pour le logement et la nourriture.

#### CHAPITRE IV.

##### DU POINTAGE DES EXERCICES.

ART . 28. Les exercices seront pointés par unités et sans fraction de 0 à 20, maximum pour toutes les épreuves.

Les jurés se consulteront et donneront une note commune.

ART . 29. Le Comité d'organisation mettra à la disposition du Jury une commission de comptabilité, qui, sous sa direction, fera les opérations du classement.

ART . 30. Les feuilles de pointage seront préparées par le Comité d'organisation et établies en double expédition, dont une sera remise au gymnaste intéressé après l'épreuve subie à chaque appareil.

#### CHAPITRE V.

##### PROGRAMME DES EXERCICES.

ART. 31. Le concours du Championnat international comprendra seize épreuves :

1 <sup>re</sup> épreuve. Barre fixe .....	Un exercice imposé...	<b>20 points.</b>
2 <sup>e</sup> épreuve. Barre fixe .....	Un exercice libre.....	<b>20</b>
3 <sup>e</sup> épreuve. Barres parallèles.....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
4 <sup>e</sup> épreuve. Barres parallèles.....	Un exercice libre.....	<b>20</b>
5 <sup>e</sup> épreuve. Anneaux.....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
6 <sup>e</sup> épreuve. Anneaux.....	Un exercice libre.....	<b>20</b>
7 <sup>e</sup> épreuve. Cheval-arçons.....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
8 <sup>e</sup> épreuve. Cheval-arçons.....	Un exercice libre.....	<b>20</b>
9 <sup>e</sup> épreuve. Préliminaire.....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
10 <sup>e</sup> épreuve. Préliminaire.....	Un exercice libre.....	<b>20</b>
11 <sup>e</sup> épreuve. Saut du cheval en long.....	Un exercice libre.....	<b>20</b>
12 <sup>e</sup> épreuve. Saut en hauteur combiné.....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
13 <sup>e</sup> épreuve. Saut en longueur .....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
14 <sup>e</sup> épreuve. Saut à la perche.....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
15 <sup>e</sup> épreuve. Corde lisse.....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
16 <sup>e</sup> épreuve. Lever de pierre de 50 kilogrammes des deux bras (10 fois).....	Un exercice imposé...	<b>20</b>
MAXIMUM.....		<b><u>320</u></b>



## CHAPITRE VI.

## DETAIL DES MOUVEMENTS IMPOSÉS.

BARRE FIXE. — *Suspension tendue prise dessus.* — 1. Grand élan en avant, en arrière et sans arrêt, siège à l'appui sur la barre. (Jambes coupant le bras droit ou gauche.) Renversement en arrière et passer sans toucher les jambes réunies sous la barre, élan en avant en arrière, arrêt à l'appui facial horizontal (planche libre). — 2. Tour d'appui en arrière et arrêt à la position horizontale faciale (planche en avant). — 3. Descendre lentement à la suspension tendue. — 4. Rétablissement simultané sans engager. — 5. Appui tendu renversé (équilibre) en passant par la position horizontale faciale (planche libre), saut en avant entre les bras à la station.

BARRES PARALLÈLES. — *Étant à la station, au bout des barres, prise au-dessus.* — 1. Entrée à l'écart, jambes à l'équerre. — 2. Glisser la jambe gauche sur la barre droite, passer les jambes réunies sur la barre gauche du dehors au dedans et sans arrêt sur la barre droite du dedans au dehors, arriver à l'appui. Balancer bras fléchis et sursaut en avant à l'appui tendu, jambes à l'équerre. — 3. Développer lentement le corps en passant par la position horizontale (planche libre), appui tendu renversé. — 4. Appui sur les épaules, position de bascule, prise des mains en avant, balancer en arrière et passément écarté au-dessus des deux barres, équerre. — 5. Balancer en arrière rouleau, sur les épaules avec reprise des mains, extension des bras, et sans arrêt se laisser tomber dans les barres à la position de bascule, bascule et sans arrêt double dorsal à droite, main gauche reprenant la barre droite, station.

ANNEAUX. — *De la suspension tendue.* — 1. Demi-renversement en arrière, bras et jambes tendus. — 2. Balancer en arrière, en avant et renversement à l'appui tendu renversé (équilibre). — 3. Appui libre horizontal (planche d'appui). — 4. Renversement en arrière à la suspension faciale horizontale (planche en avant). — 5. Balancer en arrière avec dislocation à la position de bascule et sans arrêt, balancer en arrière à l'appui tendu, jambe à l'équerre, renversement écarté, en avant à la station.

CHEVAL-ARÇONS. — *De la station faciale, cou à gauche, exécuter l'exercice sans arrêt.* — Demi-cercle des deux jambes à droite, par-dessus l'arçon droit. — Cercle de la jambe droite croisée par-dessus l'arçon gauche et droit. — Cercle des deux jambes à gauche par-dessus l'arçon gauche et droit. — Lancer la jambe gauche en arrière par-dessus l'arçon gauche; deux ciseaux en arrière par-dessus l'arçon droit, puis le gauche. — Lancer la jambe droite en arrière par-dessus l'arçon droit. Demi-cercle des deux jambes par-dessus l'arçon gauche. — Cercle de la jambe gauche croisée, par-dessus l'arçon droit et gauche. — Deux cercles et demi des jambes réunies par-dessus l'arçon droit gauche, droit, gauche, droit et sans arrêt; double dorsal à droite, par-dessus le cou et la croupe, avec rotation du corps à droite, main gauche sur la croupe et franchir en arrière corps tendu par-dessus les deux arçons avec un quart de tour à gauche à la station, main droite sur la croupe, face au dehors.

PRÉLIMINAIRE. — *De la station normale, poings fermés.* — 1. Saut sur place, en croisant les jambes tendues (gauche devant), avec un cercle et demi des bras partant latéralement pour se croiser en haut et tomber à la position des jambes écartées, latéralement, bras en haut. — 2. Un quart de rotation à gauche et flexion forcée du corps en avant sur la jambe gauche, les bras passant en bas eu avant, puis en arrière en haut. Le front touchant autant que possible le genou gauche, les jambes restant tendues. — 3. Fente en avant de la jambe gauche, avec cercle des bras en avant, en haut, puis bras de côté. — 4. Accroupi sur la jambe gauche, en ramenant la jambe droite en avant de l'équerre, bras en avant. — 5. Extension de la jambe gauche; jambe droite et bras de côté horizontalement. — 6. Lancer la jambe droite et le bras droit croisé, vers la gauche, et trois quarts de tour à gauche en pivotant sur la pointe du pied gauche (pour revenir face en avant) les bras passant par en haut, à la planche faciale sur la jambe gauche tendue, la jambe droite horizontale en arrière et les bras en avant horizontalement. — 7. Un quart de rotation du corps à gauche à la planche latérale sur la jambe gauche tendue. — 8. Redresser le corps verticalement et fente borghèse à droite de côté, jambe droite

fléchie, jambe gauche tendue, bras gauche oblique en avant en haut, bras droit oblique en arrière en bas, par un demi-cercle en avant. — 9, 10, 11 et 12. Comme 4, 5, 6, 7, mais inversement. — 12. Redresser le corps à la position de jambes écartées latéralement, bras en haut. — 14. Flexion du corps en avant, la paume des mains h terre. — 15. Appui renversé tendu, équilibre. — 16. Descendre les jambes lentement à l'appui couché facial. — 17. Saut écarté à l'appui couché dorsal. Appui couché sur le dos et ramener les jambes au-dessus de la tête. — 18. Position de bascule, les mains appuyées sur les cuisses. — 19. S'enlever par un vigoureux temps de reins (saut de carpe) et retomber à la grande flexion des genoux, bras en avant. — 20. Position normale.

SAUTS. — *Saut en hauteur combiné sur terrain ferme.* — 1. Sauter avec élan, au moyen d'un tremplin dur, une corde située à 1 mètre du tremplin et à 1 m. 25 de haut en passant au-dessus de la corde jambes écartées, chute et sans arrêt franchir à pieds joints une corde située à 2 mètres de la première et placée à 1 mètre de hauteur. — 2. Saut en longueur, 5 mètres. — Saut à la perche, 2 m. 20.

*Corde.* — Corde lisse, 6 mètres. — (Partir de terre assis et monter les jambes à l'équerre.) Redescendre alternativement d'un bras avec développement complet de l'épaule les jambes allongées et réunies.

*Lever de pierre.* — Lever de pierre de 50 kilogrammes des deux bras (10 fois). Chaque levée effectuée librement et lentement donne droit à deux points.

#### CHAPITRE VII.

ART. 32. Une épreuve éliminatoire aura lieu dans la matinée du premier jour du concours.

Elle se composera de quatre des exercices.

Les gymnastes qui obtiendront 65 p. 100 du maximum des points, soit un total de 52 points, seront seuls déclarés admissibles et continueront les autres épreuves.

Les gymnastes non admissibles seront éliminés définitivement et ne continueront pas le concours. Ils conserveront seulement leur classement pour les prix spéciaux.

La veille du concours, le Jury dans sa première réunion déterminera, par un tirage au sort, l'appareil par lequel devra commencer chaque groupe.

ART. 33. Les exercices libres seront appréciés d'après les bases suivantes :

Combinaison agréable et ingénieuse; difficulté des différentes parties; exécution élégante et suivie.

Les arrêts prolongés à l'appui et surtout les sièges, ainsi que les combinaisons trop longues devront être évités.

ART. 34. Les adhésions définitives des candidats devront parvenir au secrétariat du Comité d'organisation deux mois avant le concours, accompagnées d'une lettre du président actif de leur société, légalisée par le maire ou le premier magistrat de leur commune et justifiant leur entraînement. Un certificat de moralité, légalisé également par le premier magistrat de leur résidence, sera exigé des gymnastes n'appartenant ni à une société autorisée, ni à un groupement reconnu.

#### RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LE DOCTEUR LACHAUD,

DÉPUTÉ DE LA CORRÈZE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION.

La Commission spéciale de gymnastique, instituée par M. le Ministre du commerce auprès de M. le Commissaire général de l'Exposition, décida, sous la direction de M. Mérillon, délégué général des Sports, d'étudier tout d'abord l'organisation des fêtes et des concours concernant la gymnastique qu'il y aurait lieu de proposer à M. le Ministre pour la durée de l'Exposition.

Après des discussions multiples, il fut décidé que, parmi les nombreuses fêtes projetées, on mettrait à l'étude l'organisation d'un *championnat international de gymnastique* pour lequel on accordait, en principe, une subvention de 30,000 francs et une garantie de 10,000 francs.

Le principe de la fête une fois décidé et adopté dans le plan général des fêtes, la Commission générale de gymnastique désigna, pour mener à bonne fin le projet du *championnat*, une Commission qui devait élaborer un programme et donner en même temps un devis approximatif des dépenses à faire.

Cette commission se composait de MM. Blin (Jules), président de l'*Alsacienne-Lorraine*, d'Elbeuf; Chandezon, commandant l'Ecole de gymnastique de Joinville; Crinon, professeur de gymnastique à Paris; Lachaud, président de *la Gaillarde*, de Brives, député de la Corrèze; Laly, professeur de gymnastique à Compiègne, vice-président de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, et Wachmar, membre du Comité de permanence de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*; il fut ajouté par le Commissariat général un dernier membre, M. Strehly, professeur de l'Université.

La Commission se mit immédiatement à l'œuvre; pour présider ses travaux, elle nomma M. Lachaud et désigna M. Wachmar comme secrétaire général.

Dans la première réunion, on jeta les bases du règlement qui devait être proposé et il fut décidé que le président, résidant à Paris, s'occuperait spécialement de toute l'organisation du concours et que le secrétaire général serait tout particulièrement chargé de la question technique.

On arrêta l'emplacement et la date des concours; il fut décidé qu'ils auraient lieu les 29 et 30 juillet dans l'enceinte de la piste vélocipédique qui devait être construite à Vincennes, dans l'annexe de l'Exposition, et qu'il serait distribué pour 20,000 francs de prix, consistant en objets d'art achetés aux exposants et en plaquettes fournies par la Monnaie, d'après le modèle choisi par la Direction des Sports.

Dans une de ses réunions, la section générale de la gymnastique accepta les propositions faites par sa sous-commission et lui confirma ses pouvoirs pour mener à bonne fin l'œuvre déjà commencée. Les nominations du bureau provisoire furent reconnues définitives par cette même assemblée et il fut décidé que la commission du *championnat* devait agir au nom de la Direction des Sports sans avoir la moindre responsabilité.

Les choses allèrent ainsi jusqu'à mars 1900; mais à cette époque des difficultés surgirent au point de vue financier; il devenait excessivement difficile de pouvoir régler les comptes et la comptabilité publique, avec ses rigueurs, aurait pu entraver l'organisation. Le docteur Lachaud accepta alors de passer un forfait avec l'Administration à la condition qu'il lui serait versé, par parts, une somme de 30,000 francs avec garantie de 10,000 francs au cas où la somme de 30,000 francs serait dépassée.

Ce forfait, dûment enregistré, fut signé le 6 mars 1900. A partir de cette époque, le docteur Lachaud ayant pris à forfait l'entreprise du *championnat* pour en faciliter l'exécution, était seul responsable pécuniairement, mais il continua à s'entourer des

bons conseils de la Commission qui, elle aussi, avait à cœur de mener à bonne fin l'œuvre entreprise.

Bien avant le 6 mars, la Commission s'était mise au travail et, fin janvier 1900, tous les préliminaires étaient déjà terminés. Lettres d'invitations, règlement, programme des exercices avaient été soumis à l'approbation du Commissaire général.

Pour ne pas revenir sur les invitations, disons tout de suite que 12,000 lettres-programmes avaient été envoyées non seulement aux sociétés françaises, mais encore aux sociétés de gymnastique anglaises, américaines, belges, hollandaises, allemandes, du Danemark, de la Suède-Norvège, de la Suisse, de l'Italie et de la région du Danube. Pour toutes les associations ou fédérations connues, il avait été envoyé des lettres individuelles ; près de 8,000 en Allemagne, 400 en Suisse, 250 en Belgique, 120 en Hollande; pour les autres, comme les États-Unis, l'Angleterre, la Suisse, le Danemark, la Norvège et l'Italie nous avons été obligés de les faire passer par les commissaires généraux de ces différents pays et il ne nous est pas permis de savoir dans quelles conditions elles ont été expédiées.

Le doute que nous émettons ici prend consistance dans le profond silence qui a été gardé par des nations, comme l'Amérique du Nord, dont nous n'avons reçu aucune communication.

Le règlement du concours fut élaboré sur les mêmes bases que celles qui régissent les différents concours, mais avec des différences assez importantes et qu'il est bon de faire connaître.

On demanda tout d'abord aux concurrents, puisqu'on s'adressait à tous les spécialistes de la gymnastique, de prouver par des certificats provenant du premier magistrat de la ville où chacun d'eux résidait qu'ils étaient susceptibles, au point de vue moral comme au point de vue physique, de pouvoir prendre part au concours. Les professionnels étant admis, il était nécessaire de s'entourer des plus grandes garanties.

De plus, il fut stipulé, pour rendre le concours plus sérieux, que l'âge minimum pour avoir le droit de concourir serait de 18 ans; en agissant ainsi, on éliminait toutes les candidatures de ceux pour la santé desquels un travail aussi pénible, un entraînement aussi rigoureux auraient été préjudiciables; car nous avons estimé qu'avant 18 ans un jeune homme ne peut présenter toute la force requise pour concourir efficacement dans un championnat.

La Commission, ayant ainsi arrêté les principales conditions du concours, se préoccupa de choisir les mouvements que devaient exécuter les gymnastes.

Après de nombreuses études, on arrêta à seize le nombre des épreuves à exécuter; quatre de ces épreuves devaient être éliminatoires et devaient être passées dans la première matinée; les douze autres devaient être exécutées dans l'après-midi du premier jour et dans le second.

Pour que chaque concurrent eût, à peu de chose près, le même travail à fournir on avait imaginé de donner à chaque épreuve une note, de 1 à 16, suivant la difficulté, et on était arrivé, par une combinaison heureuse, à faire que chaque gymnaste en exécu-

tant quatre épreuves différentes arrivait en somme au même total pour les quatre épreuves. Ainsi, pour ne citer que deux exemples :

	points		points.
La barre fixe étant cotée.....	16	Le préliminaire imposé.....	4
Le lever de pierre.....	15	Le préliminaire libre.....	3
Le saut en hauteur combiné,.....	6	Les barres parallèles imposées... ..	7
Le saut en longueur.....	1	Les anneaux imposés.....	2

Le premier élève pouvait avoir à présenter :

Barre fixe imposée.....	16 points.
Saut en hauteur combiné.....	6
Préliminaire imposé.....	4
Saut en longueur,.....	1
TOTAL.....	<u>27</u>

Le second :

Lever de pierre.....	15 points.
Barres parallèles.....	7
Préliminaire libre.....	3
Anneaux imposés... ..	2
TOTAL.....	<u>27</u>

C'était une méthode aussi près de la perfection que possible et donnant à chaque concurrent des chances à peu près égales. Elle avait été proposée à la Commission par M. Deflandre, de Cambrai, qui avait été chargé de faire le travail complet pour chaque série de concurrents.

Le travail technique avait été confié au secrétaire général, M. Wachmar, Pour s'entourer d'une plus grande garantie morale, notre collègue pria les différentes notabilités gymnastiques de vouloir bien lui proposer des mouvements pour les exercices imposés. De nombreux gymnastes répondirent à cet appel et, au commencement de décembre 1899, la Commission ayant choisi parmi les divers mouvements présentés ceux qui lui paraissaient le mieux convenir, après quelques modifications de détail, remit son travail, prêt à l'impression, à la Direction des Sports.

Il est bon de faire remarquer l'innovation de faire composer les mouvements par divers professeurs, car on établissait ainsi l'égalité pour tous et en priant, dans toutes les régions, des personnes compétentes de présenter des mouvements, on évitait les différentes critiques qui n'auraient pas manqué de se faire jour et qui auraient eu pour but de faire croire que tel exercice avait été fait spécialement pour tel gymnaste.

En mars il fut possible d'expédier douze mille invitations à tous les gymnastes faisant partie des différentes fédérations françaises et étrangères. Entre temps, la Commission organisait les parties accessoires du concours, et au point de vue des prix qui devaient être distribués et de la réclame à faire, on prenait les dispositions utiles.

La Commission ayant décidé que la somme de 20,000 francs serait employée pour les récompenses, qu'il ne serait donné aucune prime en argent et que les prix seraient achetés aux exposants, on commença à se mettre en quête d'objets d'art dont la valeur correspondrait à l'importance que l'on attachait aux différentes places.

Le titre de «champion» du monde étant officiellement décerné au vainqueur, la Commission prit la résolution d'offrir au lauréat un objet d'art ayant une réelle valeur. Nous fûmes assez heureux pour obtenir l'aide de M. Saulo, sculpteur, rue Darreau, 22, qui était déjà titulaire de plusieurs récompenses du Salon, et qui offrit de créer, pour la circonstance, un objet d'art qui resterait unique et qui, s'harmonisant avec l'idée de la gymnastique, pourrait être offert au champion.

Le sujet choisi par lui, et qu'il exécuta du reste avec son grand talent, était une petite statuette représentant Atalante au moment où, ramassant la pomme d'or jetée par Hippomène, elle perd la course, mais y gagne un mari. Il est inutile de faire l'éloge de l'œuvre de M. Saulo; ce dernier est assez apprécié dans le monde artistique pour que nous n'ayons pas la nécessité d'insister davantage sur son œuvre qui, du reste, était l'objet de l'admiration des gymnastes et de la convoitise des concurrents.

La Commission, escomptant qu'entre le premier et le second la différence dans la valeur gymnastique ne serait pas très considérable, avait prié M. Saulo de faire de son sujet deux spécimens en bronze attribués aux deux premiers. Dans les autres prix, une commande très importante fut faite à la manufacture de Sèvres. Le reste des objets à distribuer fut acheté lors de l'ouverture de l'Exposition chez les différents exposants de toutes les nationalités.

En dehors des objets d'art, la Commission décida d'offrir aux différents concurrents, pour les dix premiers, la plaquette en or des Sports, gravée par M. Vernon; pour les vingt suivants, une médaille d'or; pour les autres, jusqu'au quarantième, la plaquette en vermeil; du quarantième au centième la plaquette en argent, et enfin la plaquette en bronze argenté du centième au dernier.

En outre, comme complément, il fut attribué aux dix premiers de chaque épreuve la plaquette argent; un diplôme fourni par l'Exposition devait en outre leur être donné. Les autres devaient recevoir un diplôme spécial indiquant les numéros de classement. En plus, les gymnastes qui seraient classés dans les dix premiers à chaque épreuve recevraient le même diplôme enregistrant leur classement.

La Commission, une fois la question des prix réglée, chercha un moyen économique de faire de la réclame à Paris autour du *championnat*. Par un heureux hasard, il lui fut donné de trouver un peintre de talent qui voulut, s'intéressant à l'œuvre, composer pour le championnat une affiche artistique et patriotique qui devait attirer l'attention sur la fête du 30 juillet. M. Ridouard, député de la Vienne, sollicité par son collègue, le président de la Commission, consentit à faire gracieusement l'affiche qui, exécutée par la maison Champenois, a attiré pendant de nombreux jours l'attention de la population parisienne. Cette affiche fut gracieusement offerte à toutes les sociétés françaises inscrites à l'*Union de France* et à toutes celles, étrangères ou françaises, qui en faisaient la demande.

Tels furent les préliminaires du championnat; à partir de mars, la Commission commença à entrer dans la période véritablement active.

Les adhésions commencèrent à affluer dès le commencement d'avril. Mais à cette époque quelques protestations de mécontents empêchèrent certains gymnastes d'envoyer leur adhésion ferme. Nous nous étonnons en effet de quelques abstentions que nous n'aurions jamais cru devoir exister, surtout de certains camarades qui, bien préparés, admirablement entraînés, auraient dû par leur présence témoigner de leur dévouement à la cause de la gymnastique et de l'honneur du pays.

Je n'insisterai pas sur ces abstentions regrettables, mais il était de mon devoir de les signaler.

Parmi les nations étrangères invitées à l'Exposition, très peu ont répondu à notre appel.

En Angleterre, malgré les efforts de M. Brown dans *le Gymnasium*, nous avons eu fort peu de concurrents; à peine quatre ou cinq ont bien voulu passer le détroit pour venir concourir.

De Hollande, de Luxembourg, de Danemark et de Belgique, encore partout des défaillances. On nous a objecté que tous ces pays se refusaient à concourir dans un championnat.

Quelques-uns de nos amis Belges ont bien voulu venir à notre fête; grâce aux efforts de M. Mignot, de Bruxelles, et de M. J. Wilmet, rédacteur à un journal gymnastique, le pays de Flandre nous a envoyé quelques concurrents.

Malgré le grand plaisir qu'auraient eu les sociétés danoises à venir à notre concours, elles en ont été empêchées par la difficulté de faire exécuter les mouvements et surtout par le court espace de temps donné pour leur préparation.

En Allemagne, douze à quatorze concurrents n'ont pas hésité à faire le voyage de Paris; ils ne doivent pas le regretter et nous aussi; nous avons été très heureux de pouvoir les juger à l'appareil; ils arrivaient chez nous avec l'auréole des invincibles; lauréats des concours grecs d'Athènes, ils devaient être partout supérieurs aux autres gymnastes; nous verrons plus tard qu'ils ont bien travaillé, mais qu'ils n'ont pas réussi partout, et qu'en somme ils ont trouvé des concurrents sérieux que leur opposaient les sociétés françaises.

Avec leurs 8,000 sociétés, qui comptent près de 600,000 gymnastes, les Allemands auraient dû montrer, mieux que n'ont pu le faire les concurrents inscrits au *championnat*, quelle était la valeur réelle et individuelle des sociétés allemandes; ils n'ont pas voulu le faire et ils se sont retranchés derrière cette défense expresse qui se trouve, paraît-il, dans les statuts de leur fédération principale et qui interdit d'une façon formelle aux sociétaires de prendre part à un concours où les lauréats peuvent recueillir des récompenses autres que des couronnes de lauriers ou de chêne.

La Suisse aurait envoyé certainement de nombreux concurrents si le rapprochement de date n'avait pas gêné les gymnastes. Le concours était en effet le 31 juillet et la fête fédérale de la Chaux-de-Fonds le 4 août. Il était matériellement impossible aux gym-

nastes suisses d'être à Paris pour le 31 et de se trouver prêts à concourir le 4 pour la fête fédérale qui, comme tout le monde le sait, revêt en Suisse une très grande importance, parce qu'elle ne se fait que tous les trois ans et que c'est la manifestation la plus grandiose qui démontre la vitalité et la force des sociétés suisses de gymnastique.

De Buda-Pest, trois délégués seulement avaient accepté le concours. De l'Italie, nous avions compté tout d'abord sur un assez grand nombre de concurrents; ils avaient été annoncés par le secrétaire de la *Fédération italienne*. Cette Fédération, pour la circonstance et pour sélectionner ses champions, avait institué quelque temps avant le championnat un concours éliminatoire; on avait choisi les concurrents, nous avions les feuilles d'adhésions, et tout à coup (nous n'avons jamais su pourquoi) il nous est parvenu une dépêche nous informant que la Fédération ne prendrait pas part au concours. Un seul gymnaste italien persista dans son opinion de venir à Paris. Nous verrons plus tard qu'il n'a pas eu tort puisqu'il a eu le premier classement des étrangers, mais n'anticipons pas.

L'Espagne, la Russie et les autres nations européennes ne participèrent pas du tout à notre fête de gymnastique. Seule, la Suède, qui avait à démontrer la perfection du système qu'elle préconise et qui, en somme, n'est que la reproduction de la méthode française, simplement appliquée à des appareils différents, la Suède tenait à honneur de présenter des champions et de les présenter nombreux. Il était important, en effet, de comparer et de juger les deux méthodes pour les apprécier et les comprendre et la seule façon de pouvoir saine ment les apprécier était, sans aucun doute, de les voir appliquer chacune par ses gymnastes.

La Commission, tout particulièrement heureuse de trouver le moyen de pouvoir justement apprécier les méthodes suédoises, s'était fait un véritable plaisir d'envoyer en premier lieu une lettre collective d'invitation aux différents gymnastes suédois. Nous aurions bien d'une nation qui prétend imposer au monde une méthode d'éducation physique, et nous avions espéré que de ce côté du Nord de nombreux champions nous arriveraient pour faire la preuve de l'excellence de la méthode suédoise. Malheureusement encore ici nos espérances furent déçues et notre étonnement fut immense lorsqu'à notre invitation la *Fédération suédoise* répondit qu'elle regrettait beaucoup, mais qu'il lui était impossible de prendre part au concours. Le motif tout particulier qui fut invoqué en cette circonstance nous apprit que les Suédois ne prendraient pas part au championnat parce que la méthode suédoise ne comprenait pas un entraînement individuel, mais bien un entraînement par section, et que dès lors aucun des gymnastes suédois n'était susceptible de pouvoir faire utilement les épreuves de notre concours.

Je n'insisterai pas sur les motifs de l'abstention suédoise, mais il me paraît impossible de ne pas faire remarquer en passant (cela pourra nous servir, car bien des gens rêvent d'installer chez nous les méthodes suédoises) que cette gymnastique antique et renouvelée de notre ancienne façon de procéder ne permet pas à un jeune homme de devenir un brillant gymnaste.

C'est la méthode du tout au même niveau.



Pour la France, les adhésions furent nombreuses et tous les gymnastes susceptibles de pouvoir affronter la lutte se firent inscrire pour la fête du 30 juillet. En tout, nous avons reçu 295 adhésions alors que nous avons envoyé plus de douze mille lettres. Mais il ne faut pas s'étonner du petit nombre de concurrents quand on songe aux épreuves qui avaient été imposées.

Une décision qui fait le plus grand honneur au Ministre de la guerre avait été prise. Sur les instances de la Commission d'organisation, l'autorisation de prendre part au concours fut donnée aux gymnastes qui se trouvaient sous les drapeaux, au nombre de trente-cinq, pris dans les différents corps d'armée. Triés avec soin parmi les plus forts, nos gymnastes-soldats furent détachés à l'école de Joinville et là, sous l'habile direction du commandant de l'école et des officiers spécialement chargés de l'enseignement de la gymnastique, ils furent entraînés pendant plus de deux mois pour le grand *event* du 29 juillet. Privés depuis un certain temps d'un entraînement régulier, ces jeunes gens eurent un peu de peine à se mettre au travail; mais petit à petit ils retrouvèrent les forces perdues et devinrent susceptibles, comme nous allons le voir, de représenter très dignement l'armée.

Il est juste de faire remarquer la bienveillance que nous avons partout rencontrée dans toutes les démarches que nous avons été obligés de faire auprès du Ministre et auprès du Directeur de l'infanterie, qui ont bien voulu, dans toutes les circonstances, nous faciliter la tâche et montrer par là quelle importance ils ajoutaient à l'entraînement par la gymnastique.

Pendant que les adhésions arrivaient nombreuses, la Commission avait à se préoccuper de l'installation et de la mise en œuvre du concours. Le camarade Wachmar préparait la liste du Jury, qu'il soumettait à la Commission. Pour réaliser la plus grande impartialité possible, les organisateurs avaient spécifié qu'un tiers des membres du Jury serait pris parmi les gymnastes étrangers devant participer au concours; ils étaient au nombre de seize; les deux autres tiers avaient été choisis parmi les professeurs et les gymnastes français les plus qualifiés. A part quelques rares exceptions, tous les membres du Jury désignés au choix de M. le Directeur général de l'Exposition acceptèrent la lourde charge qui leur avait été confiée. Quelques abstentions, que nous ne voulons pas essayer de comprendre, ni d'expliquer, vinrent seules au dernier moment modifier la liste officielle, et obliger la Commission à désigner comme jurés titulaires des membres du jury supplémentaire.

Selon le nombre des concurrents, les jurés français avaient été pris par région et, comme on pourra s'en convaincre, le choix avait été bien fait puisqu'aucune réclamation importante n'a été faite sur les décisions de nos camarades.

Suivant le règlement, la désignation du bureau du Jury avait été faite par la Commission qui avait proposé M. Cazalet, président de *l'Union de France*, comme président, MM. Podlipny, président des *Sokols de Prague* et Mignot, de Bruxelles, comme vice-présidents étrangers; notre camarade Deflandre, de Cambrai, du Comité de permanence de *l'Union*, avait été choisi, parmi les Français, comme vice-président. Le secrétariat gé-

néral avait été donné au secrétaire de la Commission d'organisation, M. Wachmar; on lui avait en outre adjoint, comme secrétaires adjoints, MM. Roucoux, président de l' *Association des Sociétés gymnastiques de la Seine*, et Larrue, secrétaire général de la *Bastidienne*, de Bordeaux.

En même temps que se remplissait la liste d'adhésions et que la liste des jurés était composée, la Commission se préoccupant de l'organisation générale du championnat, notre camarade Keusch, s'occupait, avec le président de la Commission, de la partie pratique. Correspondance, préparation des livrets et des feuilles de pointage, organisation du secrétariat, tout marchait à souhait et sans le moindre à-coup, de façon à être tout à fait prêts pour le jour du concours. En dehors de cette question, le secrétariat, le logement, la nourriture du Jury, le logement des concurrents préoccupaient d'une façon particulière la Commission.

Les membres du Jury, répartis dans différents hôtels situés dans les environs de la gare de Lyon, purent trouver un logement convenable.

Pour les gymnastes, l'autorité militaire avait concédé le bastion 90, situé sur le boulevard Masséna et à quelques minutes de l'emplacement du concours.

Il fallait aussi se préoccuper de la nourriture que la Commission devait, d'après le règlement, fournir aux membres du Jury, et, en même temps, de celle des gymnastes. Tous les restaurants à proximité du Vélodrome furent visités, et, après divers pourparlers, il fut arrêté un prix pour la nourriture des jurés et pour celle des gymnastes. Malheureusement, plusieurs restaurateurs oublièrent leurs promesses et lorsque le moment venu, il fallut se restaurer, les débitants avaient oublié de faire leurs provisions. Les négociants se sont peut-être plaints de ne pas avoir bien fait leurs affaires pendant la durée de l'Exposition; ce qui précède démontre que la faute ne peut en être imputée qu'à eux-mêmes.

Cette question importante réglée, il fallait aussi s'occuper de l'installation et des appareils. La maison de la Corderie centrale traita à forfait pour tout ce qui concernait la partie technique à un prix, certes, bien rémunérateur pour elle, mais qui n'avait en somme rien d'exagéré. Les appareils qui furent livrés et qui ont servi pendant les deux journées du concours ont du reste été parfaits à tous les points de vue, et il n'est survenu aucun accident aux différents appareils fournis.

Nous avons dit, dès le début, que la somme mise à la disposition de la Commission était de 30,000 francs, plus 10,000 francs de garantie au cas où la première somme ne serait pas suffisante. La Commission avait étudié son budget et elle comptait bien qu'avec 30,000 francs, dont 20,000 francs de prix, c'est-à-dire avec 10,000 francs elle pourrait parfaitement mener à bonne fin l'œuvre entreprise; mais elle avait compté sans les imprévus qui, dans la fête du *championnat*, ont été beaucoup plus considérables qu'on ne le pourrait croire. Dès le premier abord, l'Administration nous avait promis l'installation complète du vélodrome, mais cette installation ne comportait que des gradins découverts insuffisants pour la fête et il fut nécessaire d'y ajouter des tribunes provisoires.

On fit donc appel aux différentes commissions pour les prier de vouloir bien coopérer à l'établissement de ces tribunes.

A la suite d'une réunion plénière de tous les intéressés, il fut reconnu qu'il fallait pour cela une trentaine de mille francs, et il fut décidé que chaque commission verserait une somme *au prorata* de son avoir. La Commission du *championnat*, pour sa part, accepta de verser 4,000 francs. C'était donc déjà 34,000 francs qu'elle allait avoir à dépenser, et dès le mois d'avril elle était absolument certaine de dépasser son budget ordinaire, et, par cela seul, d'être obligée de recourir à la garantie. Si la dernière dépense s'était bornée là, mais il en fut autrement. Nous avions cru que le paiement de cette somme de 4,000 francs servirait à parachever le vélodrome et à le rendre utilisable; nous avions compté sans les entrepreneurs. Quelques jours avant le 15 juillet, nous fûmes convoqués par l'architecte du vélodrome qui nous demanda quelle était l'installation qui nous était nécessaire.

Après avoir visité les cabines qui doivent servir de vestiaire aux champions vélocipédiques, cabines qui ne présentaient que les quatre murs, nous trouvâmes cette installation par trop sommaire, et nous demandâmes comme meubles meublants trois ou quatre chaises par cabine, et quelques clous enfoncés dans des planches pour former vestiaire. Nous demandâmes en outre que l'on fit tondre le fameux *green* qui devait servir au *foot-ball* et aux jeux qui exigent une pelouse bien fraîche pour pouvoir s'exécuter avec succès.

Enfin nous sollicitons, pour abriter le secrétariat, la construction, sur le champ de concours, d'une tente en toile assez spacieuse pour y pouvoir loger vingt personnes.

Nous avons dû payer sur nos crédits toutes ces installations comme frais d'organisation.

Notre première préoccupation avait été de faire faire le service médical par les ambulances installées à l'Exposition. Mais comme l'ambulance était assez éloignée, nous crûmes que pour les cas urgents il valait mieux avoir sur le terrain un médecin et une tente d'ambulance qui évacuerait, s'il était nécessaire, et en cas d'accidents graves sur l'ambulance de l'Exposition, le gymnaste qui se serait blessé.

Grâce à M. le D<sup>r</sup> Heiser qui voulut bien se charger de l'installation et de l'organisation de l'ambulance, tout a marché à souhait pendant les deux journées du concours, et à part quelques petits accidents sans la moindre importance, l'ambulance n'a eu qu'à masser quelques gymnastes fatigués par l'épreuve. Nous devons ajouter qu'un masseur avait été spécialement attaché au docteur et que c'est lui qui a eu à faire la plus grande partie du travail.

Le service de la fête avait été confié à M. Lagarde qui avait été chargé déjà de la même organisation à la *fête fédérale*, et qui a su tout arranger, tout adapter sans que, pendant les deux jours, aucun accroc ait pu être constaté. Une seule remarque est à faire dans cette organisation et ce n'est certainement pas M. Lagarde que je veux en rendre responsable.

La Préfecture de police avait cru nécessaire d'envoyer un nombre d'agents assez considérable qui, pendant les deux jours, ont été les spectateurs les mieux installés, les plus attentifs et les plus enthousiastes. Je ne vois rien de mal dans ce déploiement de force, et je dois dire que la nécessité de cette brigade d'agents se faisait peut-être sentir; mais alors que la Commission n'ayant pas demandé ces agents, ne comptait pas avoir à les payer, il lui est arrivé une note du commissaire de police informant que le *championnat* devait une petite somme 160 à 180 francs. C'était en somme 5 francs par agent que nous devions payer. Il est facile de comprendre que, lorsque des agents de police font un travail supplémentaire pour surveiller la représentation ou la fête données par quelqu'un qui doit retirer un bénéfice de cette représentation ou de cette fête, il est tout naturel que les agents reçoivent un supplément et que ce supplément soit à la charge de celui qui doit faire ce bénéfice; mais il n'est plus possible que des agents qui sont payés par la Ville pour surveiller et faire leur service dans l'Exposition, reçoivent de l'Exposition qui fait une fête une indemnité pour avoir fait ce dit service.

Enfin, nous voilà arrivés aux derniers jours de juillet. Les gymnastes inscrits pour le *championnat* et les jurés ont tous reçu en temps utile l'emploi du temps, le prix des différents restaurants, leurs cartes d'entrée à l'Exposition et la carte de contrôle pour les deux journées. Ils ont reçu en outre les indications nécessaires pour leur faire connaître que le bastion 50 a été mis à la disposition des gymnastes, enfin il leur est parvenu une feuille de route qui leur donne droit à demi-place sur les chemins de fer.

Cette faveur, qui ne s'accorde que pour les sociétés de gymnastique voyageant en corps, a été obtenue à cause de l'Exposition. Au lieu d'en faire une faveur exceptionnelle, les compagnies de chemins de fer devraient permettre aux gymnastes de pouvoir, quand ils se rendent dans un concours individuel, voyager à demi-tarif. Espérons qu'une fois deviendra coutume, et cela au grand bénéfice de nos sociétés.

Dans les derniers jours de juillet, la chaleur devenant de plus en plus forte, la Commission, craignant des accidents d'insolation, avait résolu de faire installer dans le vélodrome de grandes tentes bien aérées qui permettraient aux gymnastes de se reposer à l'ombre entre deux exercices. Ces tentes furent installées, en effet, mais elles remplirent un tout autre usage que celui auquel elles étaient destinées. Elles furent excessivement utiles pour les abriter contre la pluie torrentielle qui tomba pendant la plus grande partie du concours.

Pour faciliter le travail des secrétaires et pour que tout marchât à souhait pendant le concours, chaque gymnaste devait recevoir un carnet à son numéro matricule et à son nom. Ce carnet se composait de 16 feuillets correspondant aux 16 appareils; chaque feuille se divisait en 3 parties. Sur ces 3 parties, dont 2 pouvaient être détachées, les membres du Jury marquaient la note obtenue par le concurrent. L'une était remise au gymnaste après l'exercice, l'autre était envoyée au Secrétariat; la troisième restait comme souche dans le carnet qui était remis par le Jury au chef de la section où se

trouvait le concurrent. Après un sérieux examen, la Commission avait cru devoir adopter ce système de pointage, qui offrait toutes les garanties désirables.

Une disposition qui devait encore faciliter le travail du concours était celle du chef de section.

Les gymnastes avaient été divisés en autant de sections qu'il y avait d'appareils. A la tête de chacune de ces sections se trouvait un sous-officier de l'armée obligeamment mis à la disposition de la Commission par le Gouverneur de Paris. Le rôle des chefs de section était de conduire en bon ordre alternativement à chaque appareil tous les hommes qui étaient sous leurs ordres.

Cela présentait cet avantage énorme que, sans à-coup, tous les concurrents d'une même section pouvaient passer à l'appareil à leur tour, sans perte de temps, et sans avoir besoin de s'enquérir si tel ou tel était appelé à un des appareils. De cette façon, la section restant toujours une, les concurrents se trouvaient beaucoup plus sous la main du Jury et, par conséquent, le travail devait être plus facile et les prévisions pour le temps employé amplement réalisées.

En somme, c'est grâce à toutes ces dispositions qu'il a été possible en trois séances de faire exécuter à chacun des 165 candidats les 16 mouvements imposés.

A chaque section était attaché en outre un gymnaste non concurrent qui, faisant la navette entre le Jury et le Secrétariat, portait à ce dernier les notes données, et accélérât ainsi le travail considérable de l'addition des points.

La veille du concours devait avoir lieu la réunion préparatoire du Jury. Cette réunion, qui fut tenue à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement fut excessivement nombreuse: à part deux ou trois abstentions, tous les jurés avaient répondu à l'appel de leur nom.

Le président de la Commission ouvrit la séance, et, remerciant les membres présents d'avoir bien voulu accepter les fonctions difficiles de jurés, il s'attacha tout particulièrement à souhaiter la bienvenue aux étrangers qui n'avaient pas reculé devant un long voyage pour donner une preuve de leur attachement à la cause française de la gymnastique.

Il exposa ensuite le fonctionnement de la fête tel qu'il avait été prévu par la Commission, demanda aux jurés la plus grande patience pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise, et, après avoir expliqué le carnet de pointage pour que des erreurs ne puissent pas être commises, il fit distribuer à chacun des membres un insigne particulier qui devait permettre aux jurés d'être facilement reconnus.

Bien que la Commission ait eu plein pouvoir pour désigner le bureau du Jury, elle ne voulut pas avoir l'air de l'imposer aux titulaires; aussi le président de la Commission proposait-il en terminant de vouloir bien donner un avis sur le choix qui avait été fait; le bureau déjà nommé fut acclamé à l'unanimité.

Le Président, M. Cazalet, en excellents termes remercia au nom de tous ses collaborateurs les membres du Jury d'avoir bien voulu leur faire l'honneur d'une pareille distinction.

M. Wachmar exposa ensuite en quelques phrases le fonctionnement du Jury et distribua à chacun son rôle pour le lendemain.

Le Jury international dont les membres avaient été nommés par le Commissaire général de l'Exposition se trouva alors ainsi constitué :

MM. CAZALET, *président*; MIGNOT [Belge], MATTHEY [Suisse], DEFLANDRE, *vices-présidents*; WACHMAR, *secrétaire général*; ROUCOUX, Marc LARRUE, GONTIER, *secrétaires*.

*Membres français* : MM. CHRISTMANN, GRETZINGER, VROMAN, DEGENCY, BENABENT, GOUVIER, AUDEMARS, GRIMARD, BACCAVIN, GRIETTE, TOURON, RAILLARD, KEUSCH, SAILLET, ANTOINE, CHAPRON, VACHON, LABADIE, DELANNOY, UTZ, MÉDÉ, PELLÉ, GAUDIER, PETERMAN, HENSSLER, HENRY, ROUCH, MOSCOVINOT, MEURISSE, GREPPO, MÉNÉTRIER, SAGANSAN, MOREL, CLÉMENT, MADUR, PERRIN, PALMER, LHERMITTE, HUAN.

*Membres étrangers* : MM. PODLIPNY [Sokol], LOCSTALOT [Busse], KÉMÉNY [Hongrois], ABT [Allemand], HARWEY [Anglais], BROWN [Anglais], MYS [Belge], VEREYCKEN [Belge], WILMET [Belge], BLOMART [Beige], STUTZ [Suisse], GALLEY [Suisse], EICHEMBERGER [Suisse], HEGETSCHWEILER [Suisse], Guerra ROMANO [Italien], Bertoni VUISETTI [Italien], Meroni CESARE [Italien], CAPITAIN [Italien].

Puis, chacun ayant pris un programme, et ayant reçu les explications jugées nécessaires, on se sépara à 10 heures du soir se donnant rendez-vous pour le lendemain matin à la première heure sur le terrain de fête.

Le temps avait passé vite, très vite même, mais l'organisation du *championnat* avait marché aussi vite que le temps et tout était absolument prêt pour l'heure fixée.

Les jurés et les concurrents étaient exacts au rendez-vous, et, après un appel, la distribution des carnets de pointage et la répartition par groupes commença aussitôt.

La façon de procéder parut à beaucoup très longue et mal organisée ; soit que le service n'eût pas montré l'énergie nécessaire, soit que les élèves ne fussent pas encore bien réveillés, ce classement et cette distribution en sections furent trop lents.

Enfin, après une heure inutilement perdue, le travail commençait à tous les appareils.

Il nie semble qu'il serait peut-être facile de remédier à cet inconvénient en préparant le travail d'avance, en envoyant à chaque concurrent son carnet de pointage avec le numéro de la section auquel il appartient.

Arrivé sur le champ de concours, le gymnaste n'aurait qu'à se rendre à un poteau où serait inscrit le numéro de la section. Le moniteur ou le directeur de la section recevrait son carnet de pointage et, quand tous les concurrents auraient répondu à l'appel au bout d'un temps fixé pour les retardataires, conduirait sa section à l'appareil.

Le temps perdu fut d'ailleurs regagné, car, avant 8 heures, tous les jurés avaient commencé leur besogne.

A ce moment arriva le premier incident qui devait, avec tant d'autres qui se succédèrent, nuire à la fête et porter une grave atteinte au résultat que nous avions tous espéré.

Depuis près d'un mois, une chaleur torride frappait continuellement Paris et ses environs. La pluie bienfaisante pour les uns, mais qui, pour nous, aurait bien fait de ne paraître que 48 heures plus tard, menaçait dès le lever du jour; de gros nuages

noirs poussés par un vent violent obscurcissaient le ciel et venaient crever sur le vélodrome au moment où le travail battait son plein.

Que fallait-il faire? Abandonner le vélodrome et aller chercher dans un gymnase un refuge pour continuer le concours?

La Commission y songea un moment; elle chercha dans l'Exposition s'il ne serait pas possible de trouver un hangar pour abriter les appareils et permettre en même temps le travail des concurrents.

Les uns proposaient le gymnase de Vincennes, de Saint-Mandé ou l'École de Joinville; mais nulle part on ne pouvait trouver un emplacement abrité assez vaste pour loger tous les agrès.

Pendant que la Commission cherchait à faire continuer le concours, des membres du Jury avaient fait transporter sous les tentes les appareils qui pouvaient être logés, et les gymnastes travaillaient quand même. D'autres, cherchant un refuge sous les grandes tentes qui devaient être plus tard réservées au public réunissaient les sections et avançaient de leur mieux le concours.

Comme on le voit, les tentes qui avaient été prévues pour abriter les gymnastes contre les ardeurs du soleil, servirent au contraire à les préserver d'une pluie diluvienne, et permirent de pouvoir faire le matin du premier jour les mouvements imposés et libres du cheval à arçons et aux barres parallèles, enfin le préliminaire imposé et libre.

Pendant les quelques répit que donnait le violent orage qui s'abattait sur le bois de Vincennes, jurés et gymnastes se réunissaient autour des autres appareils qui étaient restés exposés à la pluie et exécutaient et jugeaient, soit aux anneaux, soit à la barre fixe. Toute la matinée se passa ainsi jusqu'au déjeuner qui réunit sur le bord du lac Daumesnil tous les membres du Jury.

Le temps s'étant un peu arrangé, le concours continua l'après-midi sans trop de dérangement et on parvint à terminer une partie du concours, de telle façon que le lendemain il ne restait plus, pour le travail du matin, que 3 ou 4 exercices à faire par gymnaste.

Dans de telles conditions, l'heure du déjeuner en commun des membres du Jury eut lieu le 30 à midi, alors que tout était absolument terminé. Il ne restait plus que le travail spécial du secrétariat, travail qui devait s'achever dans l'après-midi du lundi, de façon à permettre la distribution des récompenses pour 5 heures, comme il avait été fixé au programme.

Nous avons pu pendant tout le concours, malgré les nombreuses averses qui gênaient considérablement les spectateurs, nous rendre un compte à peu près exact du travail fourni par les champions des différentes nations.

Les mouvements imposés pouvaient être jugés dans la circonstance et il fut permis de se convaincre que la Commission avait eu la main beaucoup trop douce pour les uns, et trop dure pour d'autres.

Le mouvement imposé à la barre fixe était en effet de tous le plus dur, et peut-être un peu trop difficile comme exécution.

Par contre, la Commission avait choisi un mouvement aux anneaux et aux barres parallèles qui était beaucoup trop facile et bien au-dessous de la force normale que l'on doit demander pour une épreuve aussi considérable que celle d'un championnat du monde.

De l'avis unanime des jurés et des concurrents, il aurait peut-être mieux valu avoir imposé des mouvements plus régulièrement semblables, et ne pas avoir donné à un appareil un mouvement beaucoup trop dur alors qu'on se laissait aller à un autre appareil à demander des exercices d'une facilité trop grande.

Pour ce qui est de l'exercice au *cheval à arçons* et du mouvement préliminaire, ils rentraient bien dans le cadre du championnat et tout le monde a reconnu que ces deux exercices, sans présenter une difficulté trop grande, offraient aux concurrents le moyen de faire valoir efficacement leur valeur physique et de démontrer à quel point de perfectionnement ils avaient pu arriver par un entraînement progressif et constant.

Pour les sauts qui se trouvaient au nombre de 3, le saut à la perche et le saut en longueur ne présentaient pas grande difficulté, aussi ont-ils été assez bien réussis. Par contre le saut combiné qui était une innovation en gymnastique n'a pas trouvé un aussi grand nombre d'adhérents. Les notes données par le Jury ont été beaucoup plus faibles qu'aux autres appareils, et à part un tout petit nombre qui ont fait des notes approchant le maximum, peu de gymnastes ont bien réussi. Il a été reconnu de tous que c'était cependant une très bonne chose d'avoir introduit dans le championnat un saut sortant de l'ordinaire, et permettant aux gymnastes de s'entraîner sur un saut un peu plus compliqué que ceux que l'on avait l'habitude d'imposer.

Quant aux mouvements libres, chaque gymnaste a pu faire montre de son savoir en gymnastique et de son adresse dans l'exécution.

Il nous a été donné de remarquer d'excellents mouvements exécutés avec une maestria splendide. Il serait beaucoup trop long d'énumérer ici tous les beaux exercices qu'il nous a été donné de voir, mais nous considérons comme un acte de justice de citer le mouvement magnifique exécuté par un Allemand à la barre fixe libre. Nous n'avons vu nulle part un gymnaste avoir l'audace, la légèreté et la force réunies pour oser entreprendre sur une barre fixe un mouvement de la difficulté et de la hardiesse de celui que nous avons vu exécuter. Dans bien des concours cependant, il nous a été donné d'admirer le beau travail fait par des gymnastes et dans les établissements publics nous avons pu contempler des professionnels exécutant des mouvements surprenants; mais jamais nous n'avons rien vu de mieux exécuté à tous les points de vue de l'harmonie, de la forme et de la beauté de l'exécution.

Au cheval à arçons un Anglais a aussi, par son mouvement libre, fait l'admiration des nombreux spectateurs qui entouraient l'appareil; mais, dans son exécution, ce mouvement ne présentait ni le fini, ni la hardiesse du mouvement de barre fixe exécuté par l'Allemand.

Quant à nos champions français, ils ne laissaient pas d'égaliser leurs concurrents. Sans avoir ce brio exceptionnel que l'on ne retrouve d'ordinaire que chez les professionnels,



ils avaient sur tous les étrangers une supériorité énorme qui était, si je peux m'exprimer ainsi, celle de l'uniformité.

Très forts à tous les exercices, bien entraînés aux appareils, ils n'avaient peut-être pas cette audace dans le mouvement qui fait regretter aux membres du Jury de ne pouvoir coter au-dessus du maximum un mouvement dépassant de beaucoup l'ordinaire, mais ils approchaient de très près le maximum, serrant très fortement la cote, arrachant des applaudissements aux spectateurs, même aux concurrents, et passant ensuite à un autre appareil pour retrouver, après l'exercice, la même note et les mêmes applaudissements.

C'est là ce qui a fait la supériorité des concurrents français sur leurs camarades étrangers. Alors que les étrangers, à côté d'une très réelle valeur, montraient des faiblesses qui indiquaient la mauvaise méthode d'enseignement, les Français se montraient au contraire à peu près uniformes à tous les appareils, et pouvaient, par conséquent, obtenir une somme de points bien plus considérable et gagner ainsi les premières places.

Pour les gymnastes qui avaient été entraînés à Joinville et qui revenaient du régiment on peut dire qu'ils ont montré, peut-être plus que leurs camarades des sociétés, une endurance et une persévérance vraiment dignes d'éloges. Au régiment, en effet, ces hommes-là avaient été privés d'un entraînement nécessaire pour une lutte semblable, et, pour se remettre au travail et arriver dans les premiers rangs comme la plupart d'entre eux l'ont fait, il a fallu un effort considérable et la ferme volonté de faire triompher les couleurs françaises.

On verra par la liste des lauréats qui va suivre et par le peu de différence qui existe entre les points des premiers que la lutte fut, jusqu'au dernier moment, vaillamment disputée, et que le résultat put, pendant un certain temps du moins, paraître incertain, même pour les plus fins connaisseurs.

Ce qui ressort le plus évidemment aux yeux de tous les gymnastes c'est que la méthode française a remporté un brillant succès.

On pourra objecter que les concurrents étrangers n'étaient pas venus en nombre et que, par conséquent, la victoire n'a pas coûté grand'chose aux champions; il est juste cependant de faire remarquer que, si la quantité faisait défaut, la qualité y suppléait facilement, et que, par conséquent, la victoire française a un double avantage, elle démontre d'abord l'endurance de nos champions et ensuite l'excellence de l'entraînement français qui, malgré les difficultés semées dans le championnat a pu en avoir très largement raison.

On pourra aussi objecter que, si les Suisses étaient venus prendre part à notre fête, nous n'aurions pas eu peut-être à enregistrer un aussi brillant résultat; mais nous ferons remarquer que, dans le championnat de Ghaux-de-Fonds qui avait lieu le 1<sup>er</sup> août, Martinez, d'Oran, qui avait été classé le 7<sup>e</sup> dans notre concours, a obtenu la troisième couronne. Il est donc à supposer que, si Sandras, Bas et Dumanet avaient pu aller au concours de Chaux-de-Fonds, ils auraient mieux fait que celui qu'ils avaient déjà battu à Paris et qu'ils auraient pu approcher de très près ou même dépasser le champion de la Fédération suisse.

Le concours du *championnat* présentait du reste de plus grandes difficultés que le championnat suisse, par suite du grand nombre d'épreuves et des innovations qui avaient été faites. On avait, en effet, compliqué le programme d'un saut combiné, d'un lever de pierre et d'une ascension à la corde lisse, qui n'est pas en bien grand honneur dans les sociétés parce que ce dernier appareil est trop pénible et d'une exécution par trop douloureuse à ceux qui n'ont pas la main faite à cet exercice.

Que doit-on penser du championnat et doit-on encourager les fédérations à persévérer dans la voie ouverte par l'Exposition?

A notre avis, pour arriver à l'entraînement véritablement efficace par la gymnastique dans nos sociétés, pas plus à l'étranger que chez nous, on ne doit abandonner l'idée de la continuation de ces luttes pacifiques qui mettent aux prises les plus forts gymnastes des différentes nations. A l'encontre de la Fédération belge de gymnastique qui repousse de la façon la plus énergique l'idée du concours individuel, nous croyons qu'il ne faut pas en négliger les bons effets, et que dans nos concours de gymnastique on doit lui laisser la place que, jusqu'à ce jour, on a eu l'habitude de lui accorder.

La Fédération belge prétend que c'est au détriment de la section que l'on prépare le champion; je prétends, au contraire, que, par son travail particulier le champion excite l'émulation de la section. En voyant un beau gymnaste très fort aux appareils, exécutant des exercices d'une assez grande difficulté, le gymnaste laborieux et qui se laisse entraîner par l'amour-propre, s'efforce d'approcher le plus possible celui qui est au-dessus de lui, de l'égaliser, de le dépasser s'il est possible, il est donc entraîné à un plus grand travail, et, par conséquent, son exécution en section se ressent forcément de l'effort qu'il a été obligé de faire.

La Fédération belge supprime l'émulation personnelle: elle n'admet que l'émulation collective. Je préfère, pour ma part, pour arriver à l'émulation de la section ayant à lutter contre une autre section, l'émulation individuelle qui entraîne petit à petit bien mieux que ne saurait le faire le travail, toujours le même et forcément moins agréable parce qu'il est moins brillant, d'une section de concours.

L'Union des Sociétés de gymnastique de France, suivant l'exemple des sociétés suisses, maintient dans ses fêtes fédérales le *championnat*. Ce concours n'est en rien nuisible aux concours de sections, soit à l'alternatif, soit au simultané, puisqu'il est permis de constater que, de plus en plus, les concours de gymnastique prennent une importance plus considérable non pas à cause de la multitude des concours, mais bien parce que les difficultés demandées pour le concours sont plus considérables.

J'ai eu l'honneur et le plaisir d'assister à un concours fédéral belge, à Gand, en juillet 1899, et j'ai été frappé de la faiblesse étonnante des sections qui nous ont été présentées.

J'attribue cette faiblesse à la suppression du stimulant qui est le *championnat*, et je crois que proscrire d'une façon stricte l'idée du concours individuel est nuisible à la cause gymnastique.

Aussi j'estime que la première tentative faite par la France d'offrir aux gymnastes du

monde le moyen de se connaître et de se mesurer, loin d'être repoussée, d'être bannie pour ainsi dire, doit être encouragée, et qu'à la première occasion ceux qui veulent faire de la gymnastique la rénovatrice de la race humaine qui s'affaiblit et dégénère, doivent, à côté des concours de sections qui font sentir que l'union fait la force, créer des concours individuels qui permettront aux gymnastes de se rendre compte de leur force personnelle, qui leur donneront confiance dans cette force, qui les habitueront à lutter seuls et les prépareront ainsi à supporter avec courage les épreuves si difficiles de la vie.

Je m'écarte un peu du sujet que j'avais à traiter, peut-être parce qu'il est douloureux d'avoir à raconter la fin du *championnat* de 1900, et que je voudrais voir éloigner le plus possible le récit de la demi-journée qui, en étant pour nous et nos camarades italiens une journée de deuil, a été pour tous ceux qui comptaient sur la fête du *championnat* une déception bien amère et le paiement bien injuste d'un labeur et d'un travail assidu pendant plus de six mois.

Alors que le matin du 30 juillet tous les concurrents, dans une lutte pacifique, cherchaient à qui décrocherait la palme, des rumeurs d'abord très vagues mais qui prenaient de plus en plus de la consistance venaient troubler les organisateurs.

Un journal du matin avait annoncé que le roi d'Italie était tombé sous les coups d'un vulgaire assassin. Qu'allions-nous devenir? Que devenait notre fête? Telle était la question qui courait de bouche en bouche et qui nous laissait tous perplexes et attristés.

Si le roi Humbert avait été assassiné, nous n'avions plus à parler de fête, car bien que l'Italie, autrefois notre soeur, eût montré à notre égard plus que de l'indifférence, les pouvoirs publics ne devaient pas oublier ce que les simples convenances exigeaient et nous étions persuadés que le Président de la République, qui nous avait formellement promis d'honorer de sa présence la distribution des récompenses, ne pouvait, dans la circonstance, assister à la fête de l'après-midi du 30. Et, en effet, vers onze heures, nous recevions de l'Élysée la dépêche suivante:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CIVIL, Présidence de la République

à D<sup>r</sup> LACHAUD, rue des Mathurins, 49, Paris.

A raison de la mort de S. M. le roi d'Italie, le Président de la République ne pourra se rendre cet après-midi à la fête de Vincennes; il vous prie de vous faire l'interprète de ses sincères regrets.

La funeste nouvelle nous était ainsi confirmée et nous apprenions en même temps que notre fête terminale s'écroulait elle aussi, car le manque des personnages officiels, des ambassadeurs, des délégués officiels des puissances, des états-majors nombreux qui devaient accompagner le Président de la République, devait forcément faire le vide dans les tribunes populaires.

Le public, en effet, vient non seulement pour voir la fête, mais encore pour acclamer le premier magistrat du pays dont la présence a pour but d'encourager et soutenir ces enfants du peuple qui viennent montrer les efforts qu'ils ont faits en s'entraînant et en luttant pour la patrie.

Nous n'avions plus qu'à faire contre mauvaise fortune bon cœur, à accepter sans murmurer les hasards de la mauvaise fortune. Que devons-nous faire? Cesser immédiatement tous les concours ou continuer la fête? Pouvions-nous priver de la distribution des récompenses ceux qui avaient répondu à notre appel et qui attendaient impatients les prix qu'ils avaient si bien gagnés? La Commission ne crut pas qu'il fût en son pouvoir de supprimer la fête, et elle prit la résolution de poursuivre l'achèvement du programme.

A deux heures, l'École de Joinville-le-Pont, la musique de l'École de l'artillerie de Vincennes, qui avaient été gracieusement mises à notre disposition par le Gouverneur de Paris, faisaient, avec les concurrents du championnat, leur entrée sur le vélodrome.

Contre notre attente, les tribunes et les places populaires étaient bien garnies, et c'est au milieu de l'enthousiasme général que notre brillante école de gymnastique militaire exécutait les différents exercices d'ensemble de boxe, de bâton, d'escrime à la baïonnette où cette magnifique phalange savait prouver que la *furia française* n'avait pas dégénéré, et que les soldats de la République savaient aussi bien que leurs aînés se défendre et vaincre avec la fameuse arme blanche.

Entre temps les champions, aux différents appareils, montraient que malgré une lutte de deux jours, ils avaient su conserver assez de forces et d'agilité, pour mériter les applaudissements de la foule.

Ainsi s'achevait la journée; l'heure de la distribution solennelle venait de sonner, et il était réservé au président du championnat de remercier les personnalités qui avaient bien voulu se joindre à lui pour rendre moins triste une fête qui, de l'avis de tous, devait être une de celles qui comptent parmi les nombreuses attractions organisées pendant l'Exposition.

Sur l'estrade, à côté du président du *championnat*, avait pris place M. Mérillon, délégué général des Sports, que nous remercions d'avoir bien voulu, par sa présence, nous donner une preuve de son attachement à la cause des gymnastes. A côté de lui se trouvait aussi le gouverneur de Vincennes à qui on n'a pas ménagé les témoignages de l'admiration qu'avaient su faire partager à tous les mouvements si parfaitement exécutés des élèves de Joinville.

Outre MM. Cazalet, président du Jury, Wachmar, Secrétaire général, Blin, membre de la Commission, le commandant Chandezon auquel tout le monde prodiguait des félicitations pour la maestria avec laquelle les élèves de Joinville avaient exécuté leur programme, on remarquait dans la tribune officielle un grand nombre de notabilités gymnastiques des puissances étrangères; notamment: MM. le D<sup>r</sup> Lang, président du *Sokol* de Tabor, député au parlement de Vienne; D<sup>r</sup> Vanicék, moniteur général de la fête des *Sokols*, à Prague, en 1895; Mignot, de Bruxelles; Brown, rédacteur au *Gymnasium*, Mathey Gentil, vice-président de la *Fédération suisse* et un grand nombre des membres du Jury; un délégué des sociétés de gymnastique de la Suède; un délégué du Danemark; un délégué des sociétés italiennes; et enfin plusieurs gymnastes étrangers qui sont venus accompagner leurs camarades.

De nombreux officiers étaient venus eux aussi assister à notre fête pour voir avec satisfaction quels étaient les progrès réalisés par nos sociétés qui sont la pépinière la plus précieuse des vaillants petits soldats de France.

Enfin les dames que les pluies de la veille n'avaient pas trop effrayées, étaient venues aussi, nombreuses, applaudir nos soldats et nos gymnastes. Le soleil lui-même ne bouquant plus à la gymnastique s'était mis de la partie pour rehausser l'éclat de notre fête que le deuil de l'Italie avait si fort compromis.

En quelques mots, le président du Comité d'organisation remercie les amis de la gymnastique d'être venus nombreux à la fête du *championnat*, après avoir déploré et flétri le lâche assassinat de l'infortuné roi Humbert, il prie M. le Délégué aux Sports de vouloir bien porter tous les remerciements des gymnastes au Chef de l'État et aux organisateurs de l'Exposition qui avaient voulu permettre par leur munificence une pareille manifestation. Le président compte que M. le Délégué voudra bien faire connaître aux pouvoirs publics quels sont les avantages que présente la méthode française de gymnastique, sa supériorité sur les autres systèmes, notamment sur ceux que des gens inexperts voudraient voir implanter dans nos gymnases.

M. le Délégué général aux Sports répond d'une façon fort amicale et assure les gymnastes de son attachement tout personnel à la méthode française de gymnastique; il promet de se faire leur interprète pour conserver aux enfants des écoles et aux lycées cette méthode d'éducation physique si féconde et si prospère, dont il vient de voir sans surprise les magnifiques résultats.

Après ces paroles, l'École, au son d'un pas redoublé fort entraînant, défile avec les champions et, aussitôt que les gymnastes sont massés devant la tribune d'honneur, commence la distribution des prix.

Tout d'abord, pour remercier l'École de Joinville de son concours dévoué, la Commission fait remettre par son président au commandant Chandezon un buste de la République qui doit être déposé dans la salle d'honneur de la Faisanderie. Puis le secrétaire général, notre infatigable ami Wachmar, commence la lecture du palmarès.

Le titre de *champion du monde* est décerné à M. SANDRAS de Croix.

Les bravos éclatent de toutes parts lorsque, avec sa médaille d'or et le bronze de Saulo, Sandras vient se faire couronner; une brillante ovation lui est faite par ses rivaux d'hier, ses camarades d'aujourd'hui qui, nous le devons dire au grand honneur de la gymnastique, ont été pendant tout le concours pleins de camaraderie les uns pour les autres;

M. BAS reçoit de son président la couronne de *second champion du monde*. Les quelques points qui le séparent de Sandras, n'empêchent pas de pouvoir le donner comme son égal; l'un a été plus heureux, mais ce sont tous deux de solides gaillards.

Puis la distribution continue; on applaudit à outrance le premier képi rouge qui monte sur la tribune. On applaudit aussi beaucoup les étrangers. Enfin tout se termine au contentement de tous, des gymnastes surtout qui, enchantés des libéralités de la Commission, disent à tous que jamais dans aucun concours on ne les a si bien traités.

Les concurrents étaient au nombre de 134 Sur 265 adhésions; parmi eux il y avait 25 étrangers, dont le premier classé est M. DUCRET (Jules), Suisse, 19<sup>e</sup>.

Voici le classement et les points obtenus jusqu'au cinquantième prix:

MM		MM	
1 <sup>er</sup>	SANDRAS, de Croix . . . . .	302	
2 <sup>o</sup>	BAS, de Brive . . . . .	295	
3 <sup>o</sup>	DEMANET, d'Hautmont. . . . .	293	
4 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { PAYSSÉ, de Paris. . . . .	290	
	{ ROLLAND, de Joinville. . . . .		
6 <sup>o</sup>	FAHY (Gustave), d'Asnières. . . . .	283	
7 <sup>o</sup>	MARTINEZ, d'Oran. . . . .	277	
8 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { LALUE, de Limoges } . . . . .	275	
	{ MAUVEZAIN, de Joinville. . . . .		
10 <sup>o</sup>	LESTIENNE, de Joinville. . . . .	273	
11 <sup>o</sup>	DEJASGHÈRE, de Tourcoing. . . . .	272	
12 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { GACHÉ, de Saint-Étienne. . . . .	270	
	{ LAVIELLE (Joseph), de Bordeaux. . . . .		
14 <sup>o</sup>	BERHOUSOUF, du Havre. . . . .	268	
15 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { CASTIGLTONI, d'Oran } . . . . .	267	
	{ BOLLET, de Chalon-sur-Saône. . . . .		
17 <sup>o</sup>	GAUCHER, de Joinville. . . . .	266	
18 <sup>o</sup>	MORENO, de Joinville. . . . .	265	
19 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { DUCRET (Jules), de Genève. . . . .	264	
	{ OBRECHT, de Joinville. . . . .		
21 <sup>o</sup>	LAVIELLE (Daniel), de Bordeaux. . . . .	263	
22 <sup>o</sup>	MONTEIL, de Joinville. . . . .	262	
23 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { GHYSELS, de Roubaix. } . . . . .	261	
	{ JEANFAVRE, de Chaux-de-Fonds. . . . .		
	{ SCHAAN, de Saint-Étienne. . . . .		
26 <sup>o</sup>	ALLÈGRE, de Grenoble. . . . .	257	
27 <sup>o</sup>	RAVOUX (Fernand), de Cambrai. . . . .	256	
28 <sup>o</sup>	PAVAMELLO, de Sampierdarena [Italie]. . . . .	255	
29 <sup>o</sup>	PEITSCH, de Berlin. . . . .	252	
30 <sup>o</sup>	LIMAIRE, de Maubeuge. . . . .	251	
31 <sup>o</sup>	CONNOR, de Birmingham . . . . .	250	
32 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { BETTREMIEUX, de Roubaix. . . . .	249	
	{ ERBEN, de Zirkow. . . . .		
	{ Ravoux (Dominique), de Cambrai. . . . .		
35 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { CASTILLE, du Havre. } . . . . .	248	
	{ PERRET, de Clichy. . . . .		
37 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { GIBIARD, de Valence. } . . . . .	247	
	{ LECOUTRE, de Tourcoing. . . . .		
	{ VEDEUX, de Paris. . . . .		
40 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { BALOSSIER, de Paris. } . . . . .	246	
	{ IMBERT, de Calais. . . . .		
	{ PRATVIEL, de Bordeaux. . . . .		
43 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { BOURGOIS, de Croix. } . . . . .	245	
	{ BROABECK, de Birmingham. . . . .		
	{ HONOREZ, de Croix. . . . .		
46 <sup>o</sup>	BOUCHON, de Joinville. . . . .	244	
47 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { BORNES, de Joinville. } . . . . .	243	
	{ CRETEUR (Ernest), de Croix. . . . .		
49 <sup>o</sup>	MICHAUD, de Chalon-sur-Saône. . . . .	242	
50 <sup>e</sup>	<i>Exæquo.</i> { JARDNIER, de Joinville. . . . .	241	
	{ LABONAL, de Bordeaux. . . . .		
	{ THIRIET, de Joinville. . . . .		

La fête finie, restait le règlement de compte. Comme toutes les factures étaient en règle, il n'a pas fallu bien longtemps pour savoir quel était le déficit. D'accord avec M. Mérillon, le président de la Commission a accepté le règlement général du *championnat* à la somme de 36,363 francs, cette somme dépassait de 6,363 francs le forfait fixe qui avait été mis à la disposition de la Commission, en comprenant, bien entendu, les 4,000 francs qui ont été employés à l'établissement de tribunes; mais elle était inférieure encore de plus de 3,000 francs au chiffre total éventuellement accordé de 40,000 francs. Comme nous l'avions espéré, le forfait fixe de 30,000 francs n'aurait

pas été dépassé si nous n'avions pas eu à supporter des dépenses qu'il était impossible de prévoir.

Notre tâche est finie, mais avant de terminer nous devons remercier ceux qui ont été nos aides assidus et dévoués de tout le travail qu'ils ont bien voulu fournir pour mener à bonne fin l'œuvre que nous avons entreprise.

M. le Président de la République avait bien voulu nous promettre deux médailles militaires pour l'École de Joinville; par suite de son absence ces médailles n'ont pas été données sur le terrain de fête, mais M. le Ministre de la guerre a tenu la promesse du Chef de l'État et a fait remettre aux deux adjudants HALLER et JOLIT le ruban qui récompense tant de persévérants efforts M. le Ministre du commerce a, lui aussi, honoré la gymnastique en accordant à M. CAZALET la rosette d'officier de la Légion d'honneur. M. le Ministre de l'instruction publique avait, selon l'habitude constante, mis à notre disposition des palmes d'officier d'Académie et de l'Instruction publique.

De ce côté de grandes satisfactions nous ont été accordées, d'autre part de nombreux collaborateurs ont donné tout leur temps pour la réussite de notre œuvre; le succès a été leur première récompense. En décidant de leur accorder, en témoignage de gratitude, la plaquette et le diplôme, l'Exposition fait œuvre de justice envers de bons citoyens qui, je le répète, ont par leur concours puissamment aidé à la réussite d'une fête qui promettait d'être très brillante, mais sur la fin de laquelle l'assassinat du roi d'Italie a jeté comme un long voile de deuil.